



Comité de Bretagne
de Rugby

**Formulaire de demande pour l'autorisation d'une rencontre
de préparation ou d'un match amical ou d'un match Loisir
Rugby à XV : Catégories : Seniors - Jeunes (-14 ; -16 ans ; -18 ans)
Saison 2017/2018**

Club recevant : Catégorie et niveau :

.....

Club visiteur : Catégorie et niveau :

.....

Date de la rencontre : Horaire : Terrain :

Correspondant responsable de la rencontre :

Téléphone : E-mail :

Arbitre proposé par le club organisateur:

Club demandeur

Date :

Nom et signature du demandeur

Cachet du club

Important :

♦ *Toute demande de rencontre doit être formulée par le biais du présent formulaire au moins **15 jours avant** la date dudit match, sous peine de non validation de celle-ci. Une fois complété, le formulaire doit être transmis au secrétariat du Comité de Bretagne de Rugby par voie postale ou à l'adresse électronique suivante : epreuves@bretagnerugby.fr*

♦ *Toute rencontre de préparation ou match amical ou match loisir sera obligatoirement dirigée par un arbitre officiel et implique obligatoirement la rédaction d'une feuille de match qui devra être transmise au secrétariat du Comité au plus tard 48h après le match.*

♦ ***Les entraînements « dirigés »** entre des équipes de deux clubs différents ne correspondent pas à une pratique reconnue et donc autorisée.*

♦ *En cas de match international, ce formulaire doit parvenir au Comité de Bretagne **un mois avant la date programmée du match** et accompagné de l'autorisation de la fédération étrangère. Le Comité de Bretagne transmettra ensuite la demande à la FFR.*

VALIDATION DE LA RENCONTRE

Accordée

Sous réserves suivantes :

-Mise en place d'un dispositif de sécurité au stade (local, infirmerie, postes de secours, téléphone...)

-Joueurs et dirigeants ayant accès à l'aire de jeu et détenteurs de la licence de la saison en cours

(Ceci est une **OBLIGATION**)

-Le match ne perturbe pas le bon déroulement des compétitions officielles

Refusée

Motif :

Date :

Visa élu du Comité de Bretagne

Cachet du Comité de Bretagne

Décision transmise aux clubs concernés, Epreuves Régionales, DTA.